

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS DE LA COMMUNE DE BIOT

Enquête publique relative à la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations sur la commune de Biot

Par arrêté préfectoral en date du 20 août 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée.

Le projet de révision du PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de révision du PPR modifié.

Par suite, le projet de révision du PPR est approuvé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n° F -093-17-P-0023 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, la révision du plan de prévention des risques d'inondations de la commune de Biot n'est pas soumise à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de révision du PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de révision du PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 22 octobre au 23 novembre 2020 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie de Biot, 700 avenue du jeu de la Beaume, de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 12 décembre 2019, Mme Jocelyne GOSSELIN (ingénieur au CNRS, en retraite), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
Biot	22/10/20	9h - 12h 14h - 16h30	Services techniques de la mairie – 700 avenue du jeu de la Beaume 06410 Biot
Biot	28/10/20	9h - 12h 14h - 16h30	Services techniques de la mairie – 700 avenue du jeu de la Beaume 06410 Biot
Biot	13/11/20	9h - 12h 14h - 16h30	Services techniques de la mairie – 700 avenue du jeu de la Beaume 06410 Biot
Biot	23/11/20	9h - 12h 14h - 16h30	Services techniques de la mairie – 700 avenue du jeu de la Beaume 06410 Biot

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques
147 boulevard du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, aux services techniques de la mairie de Biot, 700 avenue du jeu de la Beaume, pendant toute la durée de l'enquête, du jeudi 22 octobre au lundi 23 novembre 2020 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/ppri-biot>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur de l'enquête publique
relative au projet de révision du PPR d'inondations de la commune de Biot.
Services techniques de la mairie – 700 avenue du jeu de la Beaume
06410 Biot

ou par email à l'adresse suivante : ppri-biot@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du jeudi 22 octobre au lundi 23 novembre 2020 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 du lundi au vendredi, aux services techniques de la mairie de Biot, 700 avenue du jeu de la Beaume.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Biot pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>